



PROTOCOLE DE SÉLECTION – ÉQUIPE NATIONALE DE BOSSES 2024 -2024

31 octobre 2023

**En cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version anglaise primera.*

1. Préambule

Le présent document définit les procédures utilisées par Freestyle Canada (FC) pour les 2024-2025 :

- Sélectionner les athlètes pour l'équipe nationale de bosses (Groupes Podium, A & B)
- Sélectionner les athlètes pour l'équipe NextGen de bosses

2. Objectifs du programme haute performance de Freestyle Canada

Former des athlètes conformément aux normes de sécurité et d'éthique, qui remportent des médailles aux Jeux Olympiques (JO) et aux Championnats du monde (CdM).

Les employés du programme haute performance de FC supporteront, prépareront et assisteront les athlètes identifiés dans l'atteinte de leurs objectifs à travers les mécanismes suivants :

- Analyse et identification des forces et des points à améliorer chez les athlètes afin de prescrire des programmes d'entraînement technique, physique et mental appropriés.
- Prendre de l'expérience en compétition internationale où les athlètes peuvent mettre en application leurs outils tactiques et psychologiques.

Les athlètes de l'équipe nationale identifiés aux groupes A et B ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les 4 prochaines années.

Les athlètes identifiés au groupe NextGen ont démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter des compétitions d'envergures d'ici les 8 prochaines années et progressent dans leur habileté, leurs performances physiques et techniques.

Structure de l'équipe nationale de bosses

3. Structure de l'équipe nationale de bosses

L'équipe nationale de bosses est composée de (d'un maximum de) quatre groupes de skieurs :

- Les athlètes du groupe « Podium » bénéficient d'une inscription prioritaire aux épreuves de la CM et du plus haut niveau de soutien financier de Freestyle Canada.
- Les athlètes du groupe « A » ont la priorité pour participer aux coupes du monde (CM) et d'un niveau élevé de soutien financier de la part de FC.
- Les athlètes du groupe « B » ont la deuxième priorité pour participer aux CM et reçoivent un financement de FC plus élevé que celui offert aux athlètes NextGen.

ET

- Les athlètes de groupe « NextGen » en fonction de leur développement, leur classement et leur financement.

Les athlètes identifiés comme faisant partie des groupes Podium, A et B de l'équipe nationale ont démontré qu'ils sont en mesure de remporter une médaille lors d'un événement majeur dans les quatre années à venir. Le comité des bosses du Programme de haute performance (PHP) de Freestyle Canada aura la possibilité d'ajuster la taille des groupes afin de respecter les contraintes budgétaires.

Les athlètes identifiés dans le groupe NextGen ont démontré qu'ils sont en voie de remporter une médaille lors d'un événement majeur d'ici huit ans et qu'ils progressent dans leurs compétences, leurs performances physiques et techniques.

4. Processus de sélection

La responsabilité de la sélection des athlètes qui participeront au PHP de FC revient au chef de la direction qui agit sous les recommandations du comité de haute performance de bosses du PHP (comité de haute performance).

Le comité de haute performance déterminera la taille de l'équipe nationale et de chacun de ses groupes. *La taille des groupes peut varier selon l'année en cours à l'intérieur du cycle olympique, la profondeur de l'équipe, le niveau de performance des athlètes, l'écart de points dans le classement ainsi que le budget financier de l'équipe.*

- Toute sélection d'équipe est faite pour une période d'une année seulement ;
- L'équipe nationale sera nommée d'ici chaque année avant le 15 mai) ;
- FC tentera de maintenir l'équité entre les sexes.
- Les athlètes seront sélectionnés pour participer aux épreuves de bosses en simple et en parallèle.

4.1 Comité de haute performance de bosses du PHP (“Comité de haute performance”)

Sous l'autorité du PDG, le comité de haute performance est responsable de toutes les sélections d'équipes et de l'attribution des opportunités de compétition et fournit des directives au HPD lorsque cela est demandé. Les détails de la sélection de l'équipe sont décrits dans ce document ; Les attributions de places pour la CM FIS et la sélection pour les événements majeurs (exemples : Jeux Olympiques d'hiver et championnats du monde) seront publiées dans un document séparé aligné sur les calendriers et les exigences de sélection spécifiques à chaque événement.

Le comité de haute performance identifie les athlètes qui se verront offrir des places au sein de l'équipe nationale dans l'un des différents groupes (c.-à-d. Podium, A, B et NextGen).

Le comité de haute performance est constitué de :

- Trios membres détenant un vote : le chef du programme de l'équipe nationale de bosses, l'entraîneur-chef technique du groupe CM et le directeur du programme haute performance (président – et brie d'égalité)
- Membres ne détenant pas de vote : Autres entraîneurs du programme national de bosses (si applicable), le directeur de la science du sport et de la médecine du sport, le directeur du développement du sport et le directeur général

Lorsqu'applicable, le comité de haute performance consultera certains experts du PHP comme : le gestionnaire du programme haute performance, consultants en préparation mentale, entraîneurs physiques, membres de l'équipe médicale ou autres.

Un résumé des décisions des réunions du comité de haute performance sera mis à la disposition des parties concernées sur demande. Le personnel du PHP informera les athlètes du programme des décisions du comité. L'information sera transmise directement de l'entraîneur à l'athlète (p. ex. un athlète qui n'est pas sélectionné) ; le résumé des décisions sera distribué à toutes les parties concernées.

4.2 Protocol de sélection

Les sélections d'équipe sont faites pour une année seulement (mai à avril). La période de qualification pour l'équipe nationale de bosses 2024-2025 s'échelonne du 1er décembre 2023 au 30 avril 2024 inclusivement.

Dans les 30 jours suivants la compilation des dernières compétitions de la saison dans le classement (habituellement, le Championnat canadien SR) :

- Le comité de haute performance prend connaissance de la liste initiale de classement du PHP de bosses et détermine s'il existe des considérations spéciales en matière de classement ou des erreurs dans la saisie de données. Après le 15 mai, aucune rectification ne pourra être faite pour cette période de sélection (voir Annexe).
- Les athlètes admissibles sont désignés et classés en vue des nominations.
- Les athlètes admissibles à la sélection en vertu de circonstances exceptionnelles (blessures, etc.) sont désignés et classés comme il se doit.
- Le comité de haute performance identifiera tout autre athlète ayant démontré un fort potentiel pour être sélectionné(e) au PHP. Les athlètes dans cette situation peuvent se voir offrir la possibilité de participer à un camp d'évaluation des habiletés. Ce camp permettra aux entraîneurs de HP de travailler avec les athlètes qui sont sur le point d'être sélectionnés pour le PHP et de leur donner une orientation.
- Pour un(e) athlète qui est placé(e) assez haut dans le classement du PHP Bosses pour être considéré(e) pour la sélection au PHP, mais qui n'est pas en mesure d'assister à des événements ou à des camps clés (c.-à-d. le Championnat canadien senior), le personnel du PHP envisagera d'autres moyens pour que le personnel d'entraînement puisse voir l'athlète ; ceci doit être discuté avec le DHP de la FC ou

- le responsable du programme Bosses avant le début du Championnat canadien.
- L'équipe nationale est identifiée et nommée dans l'ordre suivant :
 - a. Groupe « Podium » de l'équipe nationale, suivi du
 - b. Groupe « A » de l'équipe nationale, suivi du
 - c. Groupe « B » de l'équipe nationale, suivi du
 - d. Groupe NextGen
 - Le comité de haute performance déterminera si des athlètes peuvent être identifiés NextGen B. Ces athlètes sont identifiés pour le suivi d'ANP et ils ne font pas partis du PHP.
 - Tout athlète sélectionné sera informé de façon officielle et aura 10 jours pour accepter ou refuser l'offre.

4.3 Classement PHP de bosses

Les critères du classement des bosses du PHP sont expliqués en détail à l'annexe 1. Le directeur de la haute performance coordonne tous les classements des bosses du PHP et les calculs liés à la sélection des équipes du PHP. Ces classements sont présentés au comité de haute performance pour qu'il les prenne en considération. Les entraîneurs du PHP rendent également compte du niveau de compétence de chaque athlète, de sa progression générale et de son engagement au cours de la saison.

- Pour être admissible au classement, un athlète non-PHP doit habituellement avoir pris part à un minimum de trois (3) compétitions admissibles au cours de la présente saison ; Les athlètes du PHP doivent normalement avoir participé à un minimum du nombre d'épreuves indiqué à l'annexe 1.
- Les athlètes en lice pour être nommés au programme de bosses de haute performance devraient skier aux championnats canadiens ou les championnats du monde juniors.
- Pour la sélection du programme PHP Bosses, les résultats de chaque athlète pendant la période de sélection sont utilisés (section 4.2).

4.4 Considération des recrues du PHP

Lorsqu'un skieur ou une skieuse est nommé(e) pour la première fois au programme de bosses de HP, le personnel de Freestyle Canada reconnaît qu'il ou elle est souvent en train d'affaiblir ses habiletés afin d'assurer son succès à long terme ; ce remaniement des habiletés pourrait entraîner une baisse à court terme de ses résultats de performance et de sa note au classement de PH.

Les athlètes débutants feront l'objet d'une surveillance pour s'assurer qu'ils respectent les consignes de leurs entraîneurs (ski, S&C, acrobatie). Les skieurs qui ajustent leurs habiletés grâce aux commentaires de leur entraîneur seront pris en considération pour une deuxième année au sein de l'équipe NG, même si leur pointage au classement du PHP est inférieur au seuil de sélection. Il s'agit d'une option pour le comité des bosses du PHP, mais pas d'un droit pour les skieurs débutants ; seuls les skieurs débutants qui progressent dans le développement de leurs habiletés seront pris en considération pour cette option.

4.5 Identification des futurs talent

Les athlètes de niveau provincial qui ont démontré un développement important et qui tendent vers la qualification de groupe NextGen pourraient être invités à prendre part à une opportunité d'entraînement ou session d'évaluation des compétences précise permettant au personnel d'entraîneurs de l'équipe nationale de travailler directement avec l'athlète afin d'évaluer son potentiel de développement. Ces opportunités permettront aux entraîneurs de mieux évaluer des compétences spécifiques et l'aptitude générale à la HP à plus long terme, tout en fournissant aux athlètes un retour direct sur les attentes.

4.6 Considérations spéciales de sélection pour les Grands Jeux

Au cours de la période des Jeux olympiques d'hiver ou des Championnats du monde, les athlètes qui ont de bonnes chances d'être sélectionnés pourraient se voir accorder la priorité dans l'attribution des places pour les compétitions de CM. Les critères de sélection pour les Jeux d'envergure feront l'objet d'une politique distincte qui sera publiée sur le site web de FC.

4.7 Anomalies de pointage

Dans certaines circonstances, trois à quatre épreuves se déroulent sur la même piste dans un court délai, et ces épreuves sont souvent jugées par le même jury. Dans certains cas, cela peut fausser les classements en faveur ou en défaveur des athlètes. Des scénarios comme celui-ci seront revus par le comité de haute performance et pourraient occasionner une sélection spéciale non conforme au classement.

5. Admissibilité

Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale de bosses 2024-2025, un athlète doit remplir les conditions d'admissibilité générale et de performance :

5.1 Conditions d'admissibilité générale

- L'athlète doit être membre en règle de FC.
- Être en mesure d'obtenir un passeport canadien.
- Ont leur courbe de capacité de compétence / de performance qui tend vers le haut.
- Avoir l'âge requis pour prendre part aux compétitions de la CM FIS pour la saison 2024-2025.
- Si Freestyle Canada le demande, accepter de se soumettre à toute procédure prise en vertu de CCUMS, y compris, sans s'y limiter, signer un formulaire de consentement du participant à CCUMS et accepter la juridiction du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport/Sport Sans Abus.

5.2 Conditions d'admissibilité de performance

L'ANP fournit, de manière restrictive, deux enveloppes de financement pour supporter FC :

1. Poursuite de l'excellence : Pour supporter les athlètes ayant démontré, de manière évidente, le potentiel de remporter une médaille lors des prochains Jeux Olympiques et
2. NextGen : Pour le programme qui supporte les athlètes ayant démontré, de manière évidente, qu'ils sont sur la bonne voie pour remporter une médaille aux Jeux Olympiques subséquents.

Pour être éligible à la sélection de l'équipe nationale de bosses, les athlètes sont classés selon leurs récentes performances ; ces résultats étant utilisés pour le classement PHP de bosses. Les athlètes sont sélectionnés pour les groupes Podium, A et B selon leurs résultats individuels en bosses (classement final lors d'un concours).

Les athlètes du groupe NextGen sont sélectionnés selon leur rang au classement. Les critères suivants exposent les performances requises pour chaque niveau :

5.2a Équipe nationale de bosses – Groupe Podium (Stade DLTA : S'entraîneur à gagner)

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe A en fonction de la réussite des critères de performance suivants :

- Au moins trois podia de Coupe du monde dans une épreuve de CM à bosses ou à double bosses au cours de la saison 2023 - 2024.

5.2b Équipe nationale de bosses – Groupe A (Stade DLTA : S'entraîneur à gagner)

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe A en fonction de la réussite des critères de performance suivants :

- Un (1) podium dans une épreuve de bosses en CM FIS lors de la saison 2023 - 2024.
OÙ
- Une combinaison de deux résultats qui sont une combinaison soit des résultats parmi les 4 premiers des CM à bosses doubles et/ou des résultats parmi les 5 premiers des CM à bosses au cours de la saison 2023 - 2024.

5.2c Équipe nationale de bosses - Groupe B (Stade DLTA : Apprendre à gagner)

Les athlètes classés parmi les 5 premiers par sexe (incluant les athlètes du groupe Podium et A) au classement PHP de bosses 2023-2024 final seront considérés pour ce groupe selon la réussite des critères suivants :

Hommes :

- Deux classements des épreuves de la Coupe du monde FIS 2023 - 2024 qui se situent dans les 2/3 premiers du peloton et qui sont soit :
 - Un ou des classements dans les 10 premiers en bosses et/ou

- Un ou des classements parmi les 8 premiers* en bosses en parallèle.

Femmes :

- Deux classements des épreuves de la Coupe du monde FIS 2023 - 2024 qui sont dans les 2/3 premiers du classement et qui sont soit :
 - Le(s) meilleur(s) classement(s) dans les 8 premiers en bosses et/ou
 - Le(s) meilleur(s) 8* classement(s) en bosses en parallèle.

*Un résultat parmi les 8 premiers aux bosses en parallèle indique que l'athlète a franchi plusieurs rondes de compétition pour atteindre une "ronde de 8". L'analyse des résultats historiques de la CM DM indique que, tant chez les hommes que chez les femmes, un résultat parmi les 8 premiers est une étape importante.

Remarque : Le comité du PHP peut ajouter des athlètes à titre discrétionnaire (voir la section 9 - Considérations spéciales en matière de classement).

5.2d Équipe nationale de bosses – Groupe NextGen (Stade DLTA : S'entraîner à la compétition et Apprendre à gagner)

La taille de l'équipe NextGen sera déterminée suite à la sélection des athlètes des groupes Podium, A et B. Le comité de haute performance sélectionnera les athlètes de ce groupe selon le classement PHP de bosses 2022-2023.

- Le comité de haute performance peut sélectionner des athlètes sans suivre l'ordre du classement selon leurs habiletés et/ou une clause blessure.
 - L'évaluation des habiletés peut survenir au cours de la saison par un des entraîneurs du programme national ou encore, lors d'un camp d'entraînement du PHP au printemps.
 - Les habiletés seront évaluées en fonction du document profil de médaille d'or de FC.
- Le comité de haute performance pourrait décider de réduire la taille de l'équipe s'il y a une différence de points importante entre certains athlètes du classement.
- Les athlètes NextGen devraient progresser vers le groupe B ou A dans les quatre ans suivant leur première nomination dans l'équipe. Les athlètes ne montrant pas une progression appropriée en termes de performance ou de niveau de compétence peuvent ne pas se voir proposer un renouvellement de leur poste dans le groupe NextGen.

5.2e Probation

Les sélections de nouveaux athlètes au sein du PHP sont considérées comme provisoires jusqu'à la fin du premier camp d'entraînement de la saison, date à laquelle les performances et la conformité de l'athlète seront examinées pour s'assurer qu'il ou elle convient à l'équipe.

6. Opportunités de compétition

La FIS procure des opportunités de compétition pour les athlètes de FC et ce dernier sélectionne les athlètes pour ces compétitions sanctionnées. Des documents distincts seront

créés chaque saison pour déterminer comment les places de contingent sont distribuées aux athlètes de bosses du PHP de Freestyle Canada.

Veillez noter

- FC n'est pas dans l'obligation de remplir toutes ses places allouées pour les CM (ou les Championnats du monde FIS).
- Les opportunités en CM seront offertes en priorité aux athlètes des groupes Podium, A et B et ensuite, aux athlètes du groupe NextGen ; comme déterminé par le comité de haute performance selon le classement de l'équipe ou les considérations exceptionnelles.
- Les places sont accordées en prenant en considération la santé et la préparation de l'athlète.
- Le maintien de l'équité des sexes pourrait être affecté par la différence de points, les résultats et les stades de développement.
- Les athlètes du groupe Podium et A ont une place garantie jusqu'à la fin des CM en Amérique du Nord ; soit les deux premiers blocs.
- Les athlètes du groupe B ont une place garantie jusqu'à la fin du calendrier annuel 2021 et les CM en sol canadien.

7. Circonstances Exceptionnelles

Un athlète qui progresse bien dans sa carrière, mais qui vit une blessure, un décès dans sa famille ou une situation similaire pourrait se voir accorder une certaine flexibilité par rapport au classement PHP de bosses, aux attributions des places en CM et à d'autres décisions de FC. Ces situations font référence à des circonstances exceptionnelles.

Les compétitions manquées en raison de protocoles obligatoires d'isolement/de quarantaine COVID seront considérées comme des « circonstances exceptionnelles ».

Pour chaque athlète, FC génère un pointage au classement PHP basé sur l'hypothèse que chaque athlète aura au moins six « départs » disponibles pour le classement. Si un athlète est incapable d'obtenir six départs pour lesquels il était qualifié pour concourir, les résultats du classement de la saison précédente peuvent être utilisés afin que l'athlète ait 6 pointages de disponible.

Lors du calcul du rang du PHP, le nombre de classements pris en compte dépend de la durée pendant laquelle l'athlète participe au programme de HP. Lorsque les circonstances exceptionnelles sont appliquées à un(e) athlète, le tableau suivant sera appliqué :

PH Rookie (non disponible pour les athlètes de l'OSP)	Si un(e) athlète a moins de 6 « départs 2023-24 », les classements restants pour atteindre 6 seront tirés de 2022-23 ; trois classements seront utilisés pour calculer le rang du PHP. Notez que si une recrue de HP s'est conformée aux demandes des entraîneurs et au programme, elle sera
---	--

	admissible à une deuxième année au sein de l'équipe (conformément à la section 4.4)
Année 2 ou 3 en HPP	<ul style="list-style-type: none"> • Si un athlète a 8 ou plus de « départs 2023-24 », son classement sera calculé en utilisant ses 4 meilleurs classements. • Si cet athlète a 6 ou 7 « départs 2023-24 », leur classement sera calculé en utilisant leurs 3 meilleurs classements ; aucun résultat ne sera tiré de 2022-23. • Si un athlète a moins de 6 « départs 2023-24 », le solde pour en faire 6 sera tiré de 2022-23 ; son classement sera calculé en utilisant ses 3 meilleurs classements.
Année 4+ en HPP	<ul style="list-style-type: none"> • Si un athlète a 10 ou plus de « départs 2023-24 », son classement sera calculé en utilisant ses 5 meilleurs classements. • Si un athlète a 8 ou plus de « départs 2023-24 », son classement sera calculé en utilisant ses 4 meilleurs classements. • Si cet athlète a 6 ou 7 « départs 2023-24 », son classement sera calculé en utilisant ses 3 meilleurs classements ; aucun résultat ne sera tiré de 2022-23. • Si un athlète a moins de 6 « départs 2023-24 », le solde pour en faire 6 sera tiré de 2022-23 ; son classement sera calculé en utilisant ses 3 meilleurs classements.

Lorsqu'un athlète n'a pas six « départs » dans sa saison, les événements de même valeur s'étant déroulés les plus récemment lors de la saison précédente seront utilisés jusqu'à ce qu'un total de six départs soient disponibles pour le calcul du classement HPP (exemples : 1) Si les championnats canadiens sont manqués, l'événement le plus récent de niveau NorAm/Championnat canadien de la saison précédente sera utilisé; 2) Un départ manqué de niveau CM sera remplacé par la dernière CM de l'année précédente auquel l'athlète a participé.) Si un athlète a six départs dans la saison en cours, les résultats de cette saison seront utilisés pour le classement HPP.

Un athlète ne peut pas choisir de se retirer d'un événement et faire appliquer cette clause sans remplir en amont, les conditions requises d'une approbation médicale et de FC.

Dans le cadre de paramètres spécifiques, le comité de haute performance a la possibilité de sélectionner des athlètes « hors classement ». Veuillez consulter la section 9. Considérations spéciales relatives au classement pour plus de détails.

Seuls les athlètes membres du programme PHP sont admissibles à la clause « Circonstances exceptionnelles ». Les athlètes provinciaux qui ont subi des blessures peuvent être intégrés au PHP par le biais du mécanisme d'une sélection « hors classement » si des preuves suffisantes sont disponibles pour le justifier.

Le comité de haute performance a le pouvoir discrétionnaire d'utiliser la clause de circonstances exceptionnelles pour des cas particuliers. Cela est plus probable de subvenir pour les athlètes avec un nombre important de résultats récents en CM (médailles, dans les 6 premiers ou les 16 premiers aux jeux majeurs). Cela peut inclure l'extension de la période de sélection, ou d'autres ajustements pour répondre au cas particulier.

Toute blessure doit être évaluée et validée par un membre de l'équipe médicale de FC. Le but de l'évaluation médicale est de confirmer le degré de la blessure et le temps prévu pour la récupération de l'athlète.

Le comité de haute performance, avec la contribution d'experts médicaux, peut empêcher un athlète de participer à une épreuve si le rythme de la réadaptation de l'athlète après une blessure le justifie.

Un athlète en lice pour une place dans le programme de bosses de haute performance qui n'est pas capable de participer aux championnats nationaux en raison d'une blessure ou d'autres circonstances exceptionnelles, doit demander l'autorisation, par écrit, au DHP ; le DHP peut exiger une documentation médicale.

Il peut arriver qu'une partie ou la totalité d'une saison de compétition soit interrompue et qu'il y ait moins de six départs disponibles. Lorsque tel est le cas, le Comité de haute performance peut modifier les hypothèses retenues pour le classement de l'équipe. Si cela est fait, il sera fait pour trouver plus de données à des fins de classement.

8. Athlète blessé de la saison précédente

Il peut arriver qu'il ne soit pas approprié pour un athlète du programme de haute performance, en raison d'une réduction des activités liée à la santé, de participer à des activités d'entraînement et de compétition du PHP pendant toute une année de programme. Dans une telle situation, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Une telle décision sera prise collectivement par l'athlète, le médecin personnel de l'athlète, le DHP de FC et le médecin en chef de FC.
- L'athlète doit rester membre du programme de haute performance et doit acheter une adhésion FC et une licence internationale de compétiteur.
- L'athlète demeurera admissible aux vêtements du PHP et aux autres articles du « pool » des fournisseurs, continuera de faire l'objet d'une promotion par l'entremise des activités de FC Media et demeurera admissible aux brevets de Sport Canada et aux services du Réseau de l'Institut canadien du sport olympique et paralympique (RICSP).
- Un programme de réadaptation pour l'athlète doit être élaboré conjointement par l'athlète et le FC. Le programme de réhabilitation sera suivi par le CF et évalué régulièrement. Le retour de l'athlète à une pleine participation au PHP dépendra,

en partie, de l'achèvement satisfaisant du programme de réadaptation.

- Le programme de rééducation peut inclure une formation HPP formelle et l'entrée dans des compétitions, ainsi que de la physiothérapie, une formation individuelle et d'autres mesures de réadaptation.
- Toute formation formelle du PHP ou toute participation à des compétitions sera uniquement à des fins de réadaptation. Les évaluations ou les résultats d'une telle formation ou participation à des compétitions ne doivent pas être utilisés pour le classement de l'athlète pour les sélections de l'équipe du PHP.
- L'athlète sera admissible à reprendre sa pleine participation au PHP seulement après que le FC aura déterminé que le programme de réadaptation a été complété avec succès.

9. Considérations spéciales au classement

Le comité de haute performance peut dans certains cas choisir de sélectionner des athlètes sans suivre l'ordre de classement initial. Dans ce cas, le comité de haute performance doit consigner en détail les motifs de sa décision. Ces raisons doivent appuyer les objectifs du programme décrits au début de ce document.

Les considérations de classement spéciales incluent, sans s'y limiter, les exemples suivants :

- Un athlète qui montre d'excellents résultats et augmente ses résultats de performance peut être déplacé plus haut que son classement calculé.
- Un athlète qui montre d'excellentes caractéristiques physiques (mesurables lors de tests) et/ou des capacités techniques ; peut être déplacé plus haut que son classement calculé. Cela est plus susceptible de se produire au début de la carrière d'un athlète. Rationnel : à certains stades de développement, un athlète peut se concentrer sur l'entraînement et ne pas être aussi performant en compétition.
- Un athlète qui a eu des opportunités et qui n'avance pas vers l'objectif du programme peut descendre plus bas que son classement calculé.
- Lorsqu'il y a un écart de points relativement étroit entre deux athlètes, il y a une plus grande chance de sélection « hors service ».
- Un athlète avec une solide éthique de travail et un engagement envers les opportunités d'entraînement peut passer devant un athlète qui n'a pas démontré ces caractéristiques.

10. Généralité

Les situations non traitées dans le présent document seront résolues par le directeur général de FC en collaboration avec le comité de haute performance.

11. Processus d'appel et d'audition

FC est lié par le mandat de notre organisation et, dans certains cas, par celui de nos partenaires

de performance ; nous nous efforçons de prendre des décisions qui sont conformes à ces paramètres. Si un(e) athlète estime qu'une erreur a été commise dans l'application de ces critères, il ou elle doit immédiatement contacter son directeur du PHP. Si la situation n'est pas résolue par cette discussion, l'athlète peut interjeter appel selon le processus normal de la FC (politique d'appel).

Annexe 1 : Processus du classement PHP de bosse HPP

Préambule

Pour qu'un athlète soit admissible au classement, il doit habituellement :

- Être membre en règle de FC ;
- Avoir participé au nombre minimum d'épreuves (fourchette de trois à cinq) en fonction du nombre d'années de participation au programme de bosses de HP, sauf en cas de blessure.

Et à moins qu'une absence approuvée ne soit documentée :

Avoir participé au Championnat national canadien ou au Championnat du monde junior de ski de la FIS pendant la saison en cours.

Les valeurs de score et de classement des différents niveaux de compétition sont incluses à l'aide d'un système de factorisation développé en partenariat avec l'équipe d'analyse des données du réseau de l'Institut canadien du sport.

Compétitions admissibles :

Seules les compétitions reconnues par le PHP de la saison en cours seront considérées pour le calcul du classement PHP de bosses. Ces compétitions sont classifiées en 3 niveaux :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Championnat du monde FIS	NorAm FIS	Événements classiques Apex
Jeux Olympiques	Championnat canadien SR	
Coupes du monde FIS	Championnat du monde FIS JR	
	Jeux olympiques de la jeunesse	

Processus du classement

L'objectif de Freestyle Canada pour les athlètes est de remporter des médailles aux Jeux olympiques d'hiver et aux Championnats du monde : pour ce faire, il faut apprendre à gagner à tous les niveaux afin de développer des habitudes gagnantes en vue de gagner sur demande.

Les notes du classement de la valeur de placement du PHP Bosses (« classement PH ») sont calculées comme un résumé des valeurs de placement attribuées aux positions aux trois niveaux de compétition.

- Les valeurs de classement sont attribuées au classement de chaque position admissible au niveau 1 (CM, CMH, JOH), au niveau 2 (NorAm, Championnats nationaux senior, Championnats du monde junior, JOJ) ou au niveau 3 (épreuves reconnues par la FIS).
- Une valeur de classement (la valeur la plus élevée) pourra être prise en compte par compétition (une compétition est définie comme un événement avec un code FIS unique)

- Si un athlète remporte une médaille lors de la finale d'une épreuve de niveau 1, 2 ou 3, il recevra une augmentation de 1,5 % des points de classement pour cette course/épreuve. Cette augmentation est basée sur le tableau de l'annexe 2.

	Tier 1		Tier 2		Tier 3	
	Q / F1 Value	F2 +1.5%	Q / F1 Value	F2 +1.5%	Q / F1 Value	F2 +1.5%
1st	100	101.50	87.79	89.11	86.27	87.56
2nd	99.47	100.96	87.64	88.95	86.12	87.41
3rd	98.94	100.42	87.48	88.79	85.97	87.26

- Seuls les résultats du classement final des épreuves de DM seront utilisés pour le classement ; les médailles bénéficieront d'un supplément de 1,5 % (comme la F2 dans une épreuve de bosses).
- Les épreuves de qualification et de F1 sont évaluées selon le tableau de l'annexe 1. Si les résultats finaux de la compétition ne sont attribués qu'après les épreuves de qualification, les valeurs de classement utilisées seront basées sur 100 %.
- Les athlètes internationaux ne sont pas exclus du calcul des valeurs de classement (par exemple, si un skieur américain gagne (Q1, Q2 ou F1) à l'Apex Classic Jour 1, les points de classement les plus élevés possibles pour un Canadien sont ceux de la deuxième place).
- Si un groupe de niveau NorAm participe aux épreuves de la Classique Apex, FC envisagera de faire passer l'épreuve à un niveau 2.
- Si deux athlètes ou plus ont des scores de classement identiques, l'égalité sera brisée en comparant le meilleur résultat de chaque athlète. Si l'égalité persiste, les résultats du classement suivant seront comparés, et ainsi de suite. Le meilleur classement prévaudra.
- La progression d'un athlète sur le modèle de développement des athlètes de Freestyle Canada n'est pas linéaire. Au fur et à mesure que chaque athlète franchit les étapes définies de son développement, ses entraîneurs lui demanderont d'apprendre différentes habiletés ou tactiques : il est probable que ce processus d'apprentissage se traduira par des résultats de performance variés sur le chemin de la réussite à long terme. Au fur et à mesure que les athlètes apprennent des habiletés et des tactiques et qu'ils acquièrent de la confiance, Freestyle Canada s'attend à ce qu'ils réussissent de mieux en mieux leurs descentes (de qualité) ; au début de leur carrière, nous nous attendons à ce qu'un athlète en apprentissage ait un taux d'achèvement des descentes plus faible ; il se peut qu'il ne skie pas toujours à la hauteur de son potentiel. Les attentes en matière de pourcentage d'achèvement des descentes et de qualité des descentes augmentent tout au long de la carrière d'un athlète. Freestyle Canada permet aux athlètes qui sont au début de leur carrière d'utiliser moins de classements dans le calcul de leur classement de HP.

Sauf blessure, les éléments suivants seront utilisés pour le calcul du classement des HP :

Année du skieur dans l'équipe de HP de l'ONS	Niveau	Nombre de placements utilisés pour le calcul
1 ans (or moins)	Skieur de l'OSP ou recrue de l'équipe de l'ONS	3
2 or 3 ans	Membre de l'équipe de l'ONS	4
4 ans ou plus	Vétéran de l'équipe de l'ONS	5

Dans le cas où un athlète ne peut pas participer aux compétitions 6 (recrue), 8 (année 2 ou 3 du programme de HP) ou 10 (athlète vétérane), tu peux te référer au tableau fourni dans la section Circonstances exceptionnelles (section 7) qui indique comment les calculs seront effectués.

Places admissibles pour l'utilisation du classement :

Tous les résultats du comptage doivent se situer dans les deux premiers tiers de la taille du champ ; si ce n'est pas le cas, la place des deux premiers tiers sera la plus basse utilisée à des fins de calcul (c.-à-d., si la taille du champ est de 15, les deux premiers tiers sont la 10e place).

Les valeurs de place seront calculées pour les résultats des athlètes dans les classements suivants :

Placement Disponible pour utilisation par la concurrence

Niveau de l'événement	Bosses		Bosses Parallèles	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Niveau 1	25	20	16	12
Niveau 2	25	20	12	8
Approuvé Niveau 3 (Apex Classic)	16	12	8	8

*Les places disponibles seront révisées chaque année en tenant compte de la taille des champs pour chaque sexe.

Annexe 2 : Tableaux des points de placement 2023 - 2024

Men's Data			
TIER	1A	2A	3A
Place	World Cup	Noram/SrCa nChamp	CanSeln
1	100	87.79	86.27
2	99.47	87.64	86.12
3	98.94	87.48	85.97
4	98.42	87.33	85.82
5	97.90	87.18	85.67
6	97.38	87.03	85.52
7	96.87	86.87	85.38
8	96.36	86.72	85.23
9	95.85	86.57	85.08
10	95.35	86.42	84.93
11	94.85	86.27	84.79
12	94.35	86.12	84.64
13	93.86	85.97	84.49
14	93.37	85.82	84.35
15	92.88	85.67	84.20
16	92.39	85.52	84.05
17	91.91	85.38	
18	91.43	85.23	
19	90.96	85.08	
20	90.49	84.93	
21	90.02	84.79	
22	89.55	84.64	
23	89.09	84.49	
24	88.63	84.35	
25	88.17	84.20	

Women's Data			
TIER	1A	2A	3A
Place	World Cup	Noram/SrCa nChamp	CanSeln
1	100	88.19	86.27
2	99.16	87.95	86.03
3	98.32	87.71	85.79
4	97.49	87.46	85.56
5	96.68	87.22	85.32
6	95.87	86.98	85.09
7	95.07	86.74	84.86
8	94.28	86.50	84.62
9	93.49	86.27	84.39
10	92.72	86.03	84.16
11	91.95	85.79	83.93
12	91.20	85.56	83.7
13	90.45	85.32	
14	89.70	85.09	
15	88.97	84.86	
16	88.24	84.62	
17	87.52	84.39	
18	86.81	84.16	
19	86.11	83.93	
20	85.41	83.7	
21	84.73	83.48	
22	84.05	83.25	
23	83.37	83.02	
24	82.71	82.8	
25	82.05	82.57	

Les scores de classement des épreuves F2 dans les épreuves de niveau 1 et de niveau 2 donnent droit à un "bonus" en pourcentage, comme indiqué ci-dessus. Ce pourcentage sera revu chaque année.

Les données de classement des compétitions de bosses récentes et historiques ont été utilisées pour créer les facteurs de classement de la compétition utilisés pour les calculs.